

Société

## Des stages de responsabilisation pour les auteurs de violences conjugales

En Alsace et en Moselle, le service d'accompagnement sociojudiciaire de l'Arsea s'occupe du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales. Cela consiste en des stages de responsabilisation et d'encadrement des auteurs pour éviter la récidive et permettre la resocialisation.

Par **Jean-Frédéric TUEFFERD** - 04 févr. 2021 à 06:00 | mis à jour à 15:33 - Temps de lecture : 4 min

🔖 | Vu 586 fois



Isabelle Zapata, psychologue au sein de l'Arsea, organise des entretiens individuels avec les auteurs et des groupes de parole. Photo DNA /Michel FRISON

« Je ne me fais pas trop chercher en général », explique Édouard (\*) Strasbourgeois, la cinquantaine, il fait partie de ceux qui imposent le respect naturellement. Cela n'empêche pas pour autant les soucis domestiques.

« Depuis un an, j'ai des problèmes avec mon épouse », avoue-t-il. Au mois de février dernier, il y a eu une dispute, un peu plus violente que les autres, avec plus d'éclats de voix et des coups échangés.

À la place d'une peine, un juge a décidé qu'il ferait un stage de responsabilisation. « Je n'étais pas très à l'aise. J'ai pris un peu ça comme quelque chose que je n'avais pas mérité », d'autant que sa femme avait retiré sa plainte.

## Entretiens individuels et groupes de parole

« Le tribunal a la possibilité d'orienter des personnes qui sont condamnées à des stages dans le cadre d'alternative aux poursuites, via le juge d'application des peines ou un jugement », détaille Claire Rossini, chef de service du Service d'accompagnement sociojudiciaire (SASJ) de l'Arsea, sis au 3e étage du 89 avenue de Colmar à Strasbourg.

« Nous avons une convention avec le tribunal de Strasbourg et celui de Saverne pour la mise en œuvre de ces stages de responsabilisation, précise-t-elle. Nous avons réfléchi à des groupes de parole. Douze stagiaires se réunissent une fois par semaine durant six semaines, pendant deux heures. Il y a un entretien individuel à l'entrée et à la clôture du stage. Sont évoqués durant les séances la définition de la violence, le couple et la loi, les conséquences de la violence sur les victimes et les enfants, la question de l'addiction dans le passage à l'acte ou les mécanismes de défense des auteurs, tel le déni... Des associations partenaires viennent en co-animation des séances : le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'association de lutte contre la toxicomanie (ALT) et Viaduc, l'association d'aide aux victimes et d'accès au droit. »

### « Les participants en majorité se sentent victimes du système »

Pour Édouard, le parcours s'est terminé en décembre. « Ça m'a permis de discuter avec un docteur et un psychologue, quelque chose que je n'aurais pas fait spontanément. Je me disais que je n'en avais pas besoin. Il y a aussi un aspect juridique. Cela me semblait clair qu'il pouvait y avoir des sanctions après des violences. Je n'ai pas été surpris. »

« Les participants en majorité se sentent victimes du système, observe Ludivine Budria, avocate stagiaire à l'Arsea. Il faut reconstruire leur rapport à la loi en leur expliquant les textes, en leur expliquant leurs gestes, pourquoi les faits sont condamnables même si pour eux ils étaient justifiés. »

« Le but des stages, insiste Ludivine Budria, c'est vraiment de leur donner les outils d'analyse de leur propre situation, de leur propre couple. Connaître leurs limites, briser le cycle des violences. Leur permettre de se rendre compte qu'ils sont victimes eux-mêmes de ce schéma. Il faut pouvoir prendre conscience de ses actes pour s'en sortir. »

« Qu'ils soient capables, par eux-mêmes, ajoute Isabel Zapata, psychologue, de se remettre en question. »

Aujourd'hui, dit Édouard, « je ne réponds plus à la violence. Quand ça arrive, je pars ou je vais me coucher. Je me suis rendu compte que les choses peuvent aller beaucoup plus loin qu'une simple réponse et qu'on ne fait pas le même poids avec ma femme. Je n'en suis pas encore à la sagesse. Alors j'évite de m'emporter. »

## **Développer les orientations volontaires**

Ce type de stage de sensibilisation, Édouard « les conseille. Pas forcément après une composition pénale. Mais pour tous, dès l'adolescence. On évolue dans une société violente. Il y a des personnes qui ne relativisent pas et gardent de la haine en eux. »

Cela correspond au souhait de l'Arsea. « Nous aimerions développer une autre porte d'entrée, ce sont les orientations volontaires, se plaît à penser Claire Rossini. Les auteurs de violence viendraient vers nous pour travailler leur rapport à la violence, au passage à l'acte. Ce seraient les mêmes modules de ceux des stages de responsabilisation, abordés de manière différente. Très souvent, sans la chaîne pénale, il ne s'en rendrait pas compte. Mais nous avons bon espoir que ce ne soit pas le seul levier pour traiter les violences conjugales. »

---

Service d'accompagnement sociojudiciaire, 89, avenue d'Alsace, 67100 Strasbourg,  
03 88 22 71 60, [accueil.serp@arsea.fr](mailto:accueil.serp@arsea.fr)

---

\* Le prénom a été modifié.

---